



PREAVIS MUNICIPAL No 933-14

Sainte-Croix, le 17 février 2014
Au conseil communal de et à Sainte-Croix

Collège de la Poste - 4^{ème} étage - aménagement d'une classe et déménagement du PPLS (Service de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire) et le service santé à la Rue du Collège 2

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction : Historique des étapes importantes des travaux

- 1893** Construction du bâtiment de la Poste.
- 1942** Construction au sous-sol d'un abri PC et d'un poste sanitaire (temps de guerre).
- 1964-1965** Travaux de rehaussement du bâtiment pour la création de classes et d'un appartement de service pour la conciergerie du Collège.
Sous la direction des architectes P. Bornand et J. Mercier, surélévation du collège d'un étage, devisée à Chf 490'000.-- et finalisée à Chf 670'000.--.
- 1981** Isolation sur la dalle des combles et jointoyage des plaques en tôle d'aluminium, étanchéité et protection de la ferblanterie en tôle galvanisée de la corniche pour Chf 64'000.--.
- 1989** Assainissement des équipements sanitaires pour Chf 25'000.--.
- 1991** Réfection de 6 classes pour Chf 133'350.--.
- 1995** Suite à une réorganisation du service de conciergerie, l'appartement a été libéré et occupé par le Service PPLS : psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire et le service santé.
- 1996** Changement des 137 fenêtres pour Chf 370'000.-- avec la pose.
- 2009** Application d'un crépi isolant sur les façades et réfection de la toiture avec l'installation de panneaux photovoltaïques Chf 1'000'000.--.

Au cours des vingt dernières années, par le budget ordinaire, toutes les peintures intérieures des classes ont été refaites et les luminaires remplacés. Une mise en conformité selon les prescriptions ECA a été effectuée par l'installation de postes incendie à chaque étage et des exutoires de fumée dans les cages d'escaliers.

Objet du présent préavis

Suite à la réorganisation du groupement scolaire et à l'augmentation du nombre d'élèves, des espaces supplémentaires doivent être aménagés pour dispenser l'enseignement.

En vue de créer une nouvelle classe au Collège de la Poste, les bureaux actuellement occupés par les PPLS au 4^{ème} étage, dans l'ancien appartement du concierge, seront déplacés dans un appartement du bâtiment sis rue du Collège 2.

La surface à disposition étant supérieure à l'espace nécessaire pour y créer la nouvelle classe, un mur de séparation avec celle attenante sera déplacé d'environ 2,5 mètres pour redonner de l'espace à la classe no 45 dont la surface pourra être augmentée d'environ 16 m².

La nouvelle classe qui portera le no 46 offrira une surface utile de 70 m². Outre la démolition et la réfection des sols, parois et plafonds, le projet comporte également toutes les fournitures scolaires requises, l'adaptation électrique et informatique des deux sites ainsi que le mobilier.

Descriptif des travaux et coûts estimatifs

Démolition, évacuation des déblais	Chf	31'750.00
Sols, nivelages, revêtements		19'300.00
Parois, plafonds, phoniques, portes		22'100.00
Stores fenêtres		6'400.00
Sanitaire, chauffage		7'730.00
Assainissement amiante		7'500.00
Electricité, raccordements informatique Collège 2		21'900.00
Electricité et raccordements informatiques Collège de la Poste		24'440.00
Tableau de classe avec Beamer		22'450.00
Etagères, panneau d'affichage		7'800.00
Mobilier PPLS		2'400.00
Mobilier scolaire		18'880.00
Matériel informatique		7'950.00
Honoraires, engineering		10'000.00
Divers et imprévus		5'000.00
Total	Chf	<u>215'600.00</u>

Calendrier du projet

- Décision sur le préavis : Séance du Conseil communal du 31 mars 2014
- Début des travaux : Printemps 2014
- Fin des travaux : Août rentrée scolaire.

Des perturbations, parfois très conséquentes, risquent de provoquer quelques adaptations temporaires sur les lieux de cours des autres classes du dernier étage du Collège de la Poste.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide:

- **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux nécessaires pour l'aménagement d'une classe au 4^{ème} étage du Collège de la Poste ainsi que l'installation du Service PPLS et service santé à la rue du Collège 2;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **Chf 215'600.--**. Le compte No 9143.933 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement sur une période de 10 ans, la première fois au budget 2015 par le compte N° 351.2.3311.
- L'influence sur le budget sera de l'ordre de Chf 27'000.-- la première année en tenant compte des intérêts (2,5%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur 10 ans, le coût représente Chf 24'650.-- avec annuité constante.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



F. THEVENAZ



Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

Délégués municipaux : M. Cédric ROTEN, Municipal
M. José GONZALEZ, Municipal